



Amende radar huissier de justice

Par **karol**, le **27/01/2015** à **16:20**

Bonjour

Je conduisais un vehicule et j'ai été flashé Mais je suis dans l'incapacité de payer une telle somme compte tenu de mes très faible revenus, je suis à la retraite et j'ai 77 ans. Que puis je faire ? Ou dois je m'adresser ?

Par **Visiteur**, le **27/01/2015** à **16:40**

Bonjour,

vous n'avez jamais été informé car l'amende a été envoyée chez le titulaire de la CG ! et ce n'est pas vous !! Par contre si c'est à vous que l'on réclame c'est que le propriétaire vous a dénoncé !? Le courrier de l'huissier n'a aucune valeur ! A moins qu'il y est une injonction d'un tribunal avec ?